



TOUTATIS DAMTEC

Version 5 / F
102000030451

1/16
Date de révision: 12.10.2022
Date d'impression: 12.10.2022

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial TOUTATIS DAMTEC
UFI QU50-H3M3-KN4K-OSNN
Code du produit (UVP) 84472115

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Bayer S.A.S.
Bayer CropScience
16, rue Jean Marie Leclair
69009 Lyon
France
Service responsable E-mail : fds-france@bayer.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence +33(0)4.72.85.25.25
Numéro INRS +33(0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Irritation cutanée: Catégorie 2
H315 Provoque une irritation cutanée.

Cancérogénicité: Catégorie 2
H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique: Catégorie 1
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique: Catégorie 1
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage



TOUTATIS DAMTEC

Version 5 / F
102000030451

2/16
Date de révision: 12.10.2022
Date d'impression: 12.10.2022

Étiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Aclonifène
- Clomazone



Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
EUH208	Contient Aclonifène, 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/au savon.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

2.3 Autres dangers

Aucun danger supplémentaire connu outre ceux déjà mentionnés.

Aclonifène: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Clomazone: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Méthanol: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la



TOUTATIS DAMTEC

Version 5 / F
102000030451

3/16

Date de révision: 12.10.2022
Date d'impression: 12.10.2022

Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nature chimique

Granulés à disperser dans l'eau (WG)
Aclonifène 500 g/kg, Clomazone 30 g/kg WG

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Nom	No.-CAS / No.-CE / REACH Reg. No.	Classification	Conc. [%]
		RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	
Aclonifène	74070-46-5 277-704-1	Carc. 2, H351 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	50,00
Clomazone	81777-89-1	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H332 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	3,00
Sodium polynaphthalene sulphonate	9084-06-4	Skin Irrit. 2, H315	>= 1,0 – < 10,0
dodécylbenzènesulfonate de sodium	25155-30-0 246-680-4	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335	>= 1,0 – < 3,0
diphenylmethanediisocya nate, isomere and homologe	9016-87-9	Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373	>= 0,1 – < 1,0
1,2-benzisothiazol-3(2H)- one	2634-33-5 220-120-9	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411	>= 0,0004 – < 0,05
Méthanol	67-56-1 200-659-6 01-2119433307-44-XXXX	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 3, H331 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 3, H301 STOT SE 1, H370	>= 0,1 – < 1,0
Kaolin	1332-58-7 310-194-1	Non classé	>= 10,0 – < 20,0



TOUTATIS DAMTEC

Version 5 / F
102000030451

4/16
Date de révision: 12.10.2022
Date d'impression: 12.10.2022

Information supplémentaire

Aclonifène	74070-46-5	Facteur M: 100 (acute), 10 (chronic)
Clomazone	81777-89-1	Facteur M: 1 (acute), 1 (chronic)
Clomazone	81777-89-1	Inhalation: ETA = 4,85 mg/l (poussières/brouillard)
Clomazone	81777-89-1	Oral(e): ETA = 768 mg/kg
diphenylmethanediisocyanate, isomere and homologue	9016-87-9	SCL: Eye Irrit. 2; H319: SCL >= 5 %
diphenylmethanediisocyanate, isomere and homologue	9016-87-9	SCL: Resp. Sens. 1; H334: SCL >= 0,1 %
diphenylmethanediisocyanate, isomere and homologue	9016-87-9	SCL: STOT SE 3; H335: SCL >= 5 %
diphenylmethanediisocyanate, isomere and homologue	9016-87-9	SCL: Skin Irrit. 2; H315: SCL >= 5 %
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	Facteur M: 10 (acute)
Méthanol	67-56-1	SCL: STOT SE 1; H370: SCL >= 10 %
Méthanol	67-56-1	SCL: STOT SE 2; H371: SCL 3 - < 10 %

Les substances pour lesquelles il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition professionnelle:

Méthanol (67-56-1)

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Caractéristiques de la particule

Cette substance/Ce mélange ne contient pas de nanoformes

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	S'éloigner de la zone dangereuse. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Ne pas laisser la victime sans surveillance.
Inhalation	Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.



TOUTATIS DAMTEC

Version 5 / F
102000030451

5/16
Date de révision: 12.10.2022
Date d'impression: 12.10.2022

Ingestion

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne pas faire boire de liquides. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Irritation

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Il n'existe pas d'antidote spécifique. Un lavage gastrique n'est normalement pas requis. Si l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, administrer du charbon médicinal et sulfate de sodium. Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Inappropriés Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux., En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de : Oxyde de carbone (CO), Oxydes d'azote (NOx), Ammoniac, Oxydes de soufre, Anhydride sulfureux (SO₂), Composés halogénés

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Information supplémentaire Lutter contre l'incendie du côté du vent. Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Eviter toute formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Utiliser un équipement de protection individuelle. Eloigner toute source d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Endiguer l'eau polluée et l'eau d'extinction. Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.



TOUTATIS DAMTEC

Version 5 / F
102000030451

6/16
Date de révision: 12.10.2022
Date d'impression: 12.10.2022

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Eviter toute formation de poussière. Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'élimination. Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.

Conseils supplémentaires Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

6.4 Référence à d'autres rubriques Informations concernant la manipulation, voir section 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Eviter toute formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Prévoir une ventilation et un système de collecte de poussières appropriés au niveau de l'équipement. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Mesures d'hygiène Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Tenir sous clé. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter une exposition directe au soleil. Protéger du gel.

Précautions pour le stockage en commun Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Valeur limite d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Acclonifène	74070-46-5	2 mg/m ³ (SK-SEN)		OES BCS*
Méthanol	67-56-1	260 mg/m ³ /200 ppm (TWA)	12 2009	EU ELV



TOUTATIS DAMTEC

Version 5 / F
102000030451

7/16

Date de révision: 12.10.2022
Date d'impression: 12.10.2022

Méthanol	67-56-1	260 mg/m ³ /200 ppm (VME)	07 2012	INRS (FR)
Méthanol	67-56-1	1.300 mg/m ³ /1.000 ppm (VLE)	07 2012	INRS (FR)
Méthanol	67-56-1	200 ppm (TLV)		OES BCS*
Kaolin	1332-58-7	10 mg/m ³ (VME)	01 2008	INRS (FR)

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Composants	No.-CAS	Paramètres	Échantillon biologique	Heure d'échantillonnage	Conc.	Base
Méthanol	67-56-1	Méthanol	Urine	Heure d'échantillonnage : À fin du travail.	15 mg/l	FR IBE

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

Porter un masque filtrant les particules (facteur de protection 4) de type EN149FFP1 ou équivalent.

Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Protection des mains

Veillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée.

Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Type de matière	Caoutchouc nitrile
Taux de perméabilité	> 480 min
Épaisseur du gant	> 0,4 mm
Indice de protection	Classe 6
Norme	Gants de protection conformes à EN 374.

Protection des yeux

Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).



TOUTATIS DAMTEC

Version 5 / F
102000030451

8/16

Date de révision: 12.10.2022
Date d'impression: 12.10.2022

Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 5. En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.
Mesures générales de protection	En cas de manipulation directe et de contact possible avec le produit: Combinaison complète de protection contre les produits chimiques

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	granuleux
Couleur	jaune
Odeur	Donnée non disponible
Seuil olfactif	Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	Donnée non disponible
Point d'ébullition	Donnée non disponible
Inflammabilité	Le produit n'est pas facilement inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	Donnée non disponible
Point d'éclair	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	340 °C
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	Donnée non disponible
pH	5,5 - 7 (1 %)
Viscosité, dynamique	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	Donnée non disponible
Hydrosolubilité	dispersable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Aclonifène: log Pow: 4,37 Clomazone: log Pow: 2,54 (23 °C) Méthanol: log Pow: 0,77



TOUTATIS DAMTEC

Version 5 / F
102000030451

9/16
Date de révision: 12.10.2022
Date d'impression: 12.10.2022

Pression de vapeur	Donnée non disponible
Densité	Donnée non disponible
Densité relative	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	Donnée non disponible
 Evaluation nano particules	Cette substance/Ce mélange ne contient pas de nanoformes

9.2 Autres informations

Explosivité	Non explosif
Propriétés comburantes	Le produit n'est pas comburant
Taux d'évaporation	Donnée non disponible
Autres propriétés physico-chimiques	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans des conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.
 10.4 Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil direct. Chaleur, flammes et étincelles.
 10.5 Matières incompatibles	Acides forts, Bases, Oxydants, Stocker dans l'emballage d'origine.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

 Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (Rat) > 2.000 mg/kg DL50 (Rat) > 5.000 mg/kg La valeur fournie concerne la matière active technique aclonifène. ETA 768 mg/kg La valeur fournie concerne la matière active technique clomazone.
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (Rat) > 4,68 mg/l



TOUTATIS DAMTEC

Version 5 / F
102000030451

10/16

Date de révision: 12.10.2022
Date d'impression: 12.10.2022



	Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai : Poussière/brouillard CL50 (Rat) > 5,06 mg/l Durée d'exposition: 4 h La valeur fournie concerne la matière active technique aclonifène.
	ETA 4,85 mg/l Atmosphère d'essai : Poussière/brouillard La valeur fournie concerne la matière active technique clomazone.
Toxicité cutanée aiguë	DL50 (Rat) > 2.000 mg/kg DL50 (Rat) > 5.000 mg/kg La valeur fournie concerne la matière active technique aclonifène. DL50 (Rat) > 2.000 mg/kg La valeur fournie concerne la matière active technique clomazone.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Irritant pour la peau. (Lapin) Pas d'irritation de la peau (Lapin) La valeur fournie concerne la matière active technique aclonifène. irritation légère (Lapin) La valeur fournie concerne la matière active technique clomazone.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Pas d'irritation des yeux Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (Lapin) La valeur fournie concerne la matière active technique aclonifène. irritation légère (Lapin) La valeur fournie concerne la matière active technique clomazone.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peau: Non sensibilisant. Peau: Sensibilisant (Cochon d'Inde) OCDE Ligne Directrice 406, Test de Magnusson & Kligman La valeur fournie concerne la matière active technique aclonifène. Peau: Non sensibilisant. (Souris) OCDE Ligne Directrice 429, essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (ELGL) La valeur fournie concerne la matière active technique clomazone.
Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique	
Aclonifène : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Clomazone : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée	
Aclonifène : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales. Clomazone : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales. Méthanol : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.	
Evaluation de la mutagénèse	
Aclonifène : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagénèse. Clomazone : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de	



TOUTATIS DAMTEC

Version 5 / F
102000030451

11/16

Date de révision: 12.10.2022
Date d'impression: 12.10.2022

nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Méthanol : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Aclonifène : Cette substance a provoqué une incidence accrue des tumeurs chez les rats dans le(s) organe(s) suivant(s) : Cerveau.

Clomazone : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Méthanol : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Aclonifène : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Clomazone : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Méthanol : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Aclonifène : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Clomazone : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Méthanol : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons CL50 (Poisson) = 4,87 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité chronique pour les poissons Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Essai en dynamique

NOEC: 0,009 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

La valeur fournie concerne la matière active technique aclonifène.

Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Étape de vie précoce



TOUTATIS DAMTEC

Version 5 / F
102000030451

12/16

Date de révision: 12.10.2022
Date d'impression: 12.10.2022

||| NOEC: 0,005 mg/l
Durée d'exposition: 35 jr
La valeur fournie concerne la matière active technique aclonifène.

Toxicité pour les invertébrés aquatiques CE50 (Daphnia (Daphnie)) = 8,4 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

||| **Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques** NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,016 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
La valeur fournie concerne la matière active technique aclonifène.

Toxicité des plantes aquatiques CE50r (Algues) = 0,026 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

||| NOEC (Navicula pelliculosa (Diatomée d'eau douce)) = 0,05 mg/l
Durée d'exposition: 120 h
La valeur fournie concerne la matière active technique clomazone.

||| NOEC (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)) 0,0012 mg/l
Durée d'exposition: 14 jr
La valeur fournie concerne la matière active technique aclonifène.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Aclonifène:
Pas rapidement biodégradable
Clomazone:
Pas rapidement biodégradable
Méthanol:
rapidement biodégradable

Koc Aclonifène: Koc: 5318 - 10612
Clomazone: Koc: 139 - 562
Méthanol: Koc: 1

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aclonifène: Facteur de bioconcentration (FBC) 2.896
Potentiel de bioaccumulation
Clomazone: Facteur de bioconcentration (FBC) 40
Ne montre pas de bioaccumulation.
Méthanol: Facteur de bioconcentration (FBC) < 10
Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aclonifène: Immobile dans le sol
Clomazone: Modérément mobile dans le sol
Méthanol: Extrêmement mobile dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aclonifène: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).
Clomazone: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).



TOUTATIS DAMTEC

Version 5 / F
102000030451

13/16

Date de révision: 12.10.2022
Date d'impression: 12.10.2022

Méthanol: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

Pas d'autre effet à signaler.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Vider, rincer et éliminer les emballages vides. Les remettre à un service de collecte spécifique aux produits professionnels comme la filière ADIVALOR, ou à un autre service de collecte spécifique comme EcoDDS pour les produits grand public. Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

Code d'élimination des déchets

02 01 08* déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU

3077

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(ACLONIFENE, CLOMAZONE MELANGE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

9

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Marque dangereux pour l'environnement

OUI

Code danger

90

Code tunnel

-

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.



TOUTATIS DAMTEC

Version 5 / F
102000030451

14/16
Date de révision: 12.10.2022
Date d'impression: 12.10.2022

IMDG

14.1 Numéro ONU	3077
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (ACLONIFEN, CLOMAZONE MIXTURE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	OUI

IATA

14.1 Numéro ONU	3077
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (ACLONIFEN, CLOMAZONE MIXTURE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information supplémentaire

Classement OMS : U (Toxicité aiguë peu probable en usage normal)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Décret n° 2014-285)

Rubrique n° 4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique (aiguë ou chronique de cat. 1)

Maladies professionnelles

Tableau(x) Numéro(s) :

25	Pneumoconioses consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice libre.
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).
62	Affections professionnelles provoquées par les isocyanates organiques
65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.



TOUTATIS DAMTEC

Version 5 / F
102000030451

15/16

Date de révision: 12.10.2022
Date d'impression: 12.10.2022

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte des mentions de danger mentionnées à la rubrique 3

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CE _x	Concentration d'Effet pour X%
CI _x	Concentration d'Inhibition pour X%
CL _x	Concentration Létale pour X%
Conc.	Concentration
DL _x	Dose Létale pour X%
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs



TOUTATIS DAMTEC

Version 5 / F
102000030451

16/16
Date de révision: 12.10.2022
Date d'impression: 12.10.2022

NE/EN	Norme européenne
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation mondiale de la Santé
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UE	Union Européenne
UN	Nations Unies

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 2020/878 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Objet de la révision: Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) N° 2020/878. Vérifiée et révisée à des fins éditoriales en raison d'ajustements conformément à l'actuelle annexe II du règlement REACH.

Rubrique(s) modifiée(s) : Rubrique 2 : Identification des dangers. Rubrique 3 : Composition/informations sur les composants. Rubrique 4 : Premiers secours. Rubrique 7 : Manipulation et stockage. Rubrique 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle. Rubrique 10 : Stabilité et réactivité. Rubrique 11 : Informations toxicologiques. Rubrique 12 : Informations écologiques. Rubrique 15 : Informations relatives à la réglementation.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.